



## Avis public adressé aux personnes habiles à voter d'un secteur

### AVIS PUBLIC EST DONNÉ

#### AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DU SECTEUR RACCORDÉ AU RÉSEAU MUNICIPAL

1. Lors d'une séance du conseil tenue le 10 décembre 2024, le conseil municipal de la Municipalité d'Upton a adopté le règlement numéro 2024-383 intitulé :

*« Règlement 2024-383 décrétant un emprunt et une dépense de de 7 025 555 \$  
pour le projet de mise à niveau de l'usine d'eau potable. »*

2. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire du secteur concerné peuvent demander que le règlement numéro 2024-383 fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leur nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

Les personnes habiles à voter du secteur concerné voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité : carte d'assurance-maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes.

2. Ce registre sera accessible de 9 heures à 19 heures le 19 février 2025, au bureau de la municipalité d'Upton, situé au 810, rue Lanoie, Upton.
3. Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro 2024-383 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 112. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement numéro 2024-383 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.
4. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 10 heures le 20 février 2025 au bureau de la municipalité d'Upton, situé au 810, rue Lanoie, Upton
5. Le règlement peut être consulté au bureau de la municipalité durant les jours non fériés, du lundi au jeudi, de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30. Ce règlement peut également être consulté sur le site web de la

Municipalité au [www.upton.ca](http://www.upton.ca), dans l'onglet Ma Municipalité/ Publications / Avis publics.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire du secteur concerné

6. Toute personne qui, le 10 décembre 2024, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes :
  - ☞ être une personne physique domiciliée dans le secteur concerné et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec et;
  - ☞ être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être frappée d'une incapacité de voter résultant d'un jugement rendu en vertu de l'article 288 du Code civil du Québec.
  
8. Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise du secteur concerné qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
  - ☞ être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans le secteur concerné depuis au moins le 10 décembre 2024;
  - ☞ dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être frappée d'une incapacité de voter résultant d'un jugement rendu en vertu de l'article 288 du Code civil du Québec.
  
9. Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise du secteur concerné qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
  - ☞ être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans le secteur concerné, depuis au moins le 10 décembre 2024;
  - ☞ être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis moins le 10 décembre 2024, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire du secteur concerné, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.





**Donné à Upton, ce 13<sup>e</sup> jour du mois de février 2025.**

A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Lyne Rivard'. The signature is fluid and cursive.

Lyne Rivard,  
Directrice générale  
et greffière-trésorière